

sants pour répondre aux besoins de tous les paliers de gouvernements et leur permettre de fournir les services à la population. Finalement, j'aimerais traiter de notre dette nationale et des frais qu'elle ne cesse d'entraîner.

D'abord, la politique monétaire. Il est parfois difficile de faire la distinction entre celle-ci et la politique fiscale, mais j'aimerais attirer l'attention sur une question et une réponse parues dans *Money Facts*, brochure déposée devant le sous-comité des finances intérieures du comité des banques et de la monnaie de la Chambre des représentants, 88^e Congrès, deuxième session, le 21 septembre 1964. Voici la question n° 133: «Qu'est-ce que la politique monétaire?». Voici la réponse:

La politique monétaire a trait aux instructions des directeurs de la fabrique d'argent des États-Unis. La politique monétaire détermine le rôle de l'argent dans l'économie du pays. En termes plus précis, il s'agit des décisions des directeurs de la fabrique concernant la quantité d'argent en circulation, le prix de l'argent et sa disponibilité... Dans son sens le plus large, la politique monétaire peut être considérée comme la manipulation de la masse monétaire pour atteindre des objectifs économiques d'ordre général.

Il faut interpréter le mot «manipulation» dans le meilleur contexte possible car, à mon avis, il peut être employé de façon très appropriée sous ce rapport. La réponse citée signale que, dans un sens plus large, la politique monétaire peut être considérée comme une manipulation de la masse monétaire dans la poursuite de grandes politiques économiques. Voilà qui me semble souligner l'importance d'en faire l'étude.

Nous nous préoccupons souvent d'autres facteurs et d'autres problèmes. En fait, j'ai reçu hier une lettre d'une personne qui me souligne le fait qu'en nombre de ses travaux le comité s'est occupé de questions périphériques sans pénétrer au cœur même de notre politique monétaire. A mon avis, nous devrions admettre la nécessité d'approfondir la question, sans quoi, nous ne pourrions résoudre vraiment nos problèmes nationaux. Il importe donc que nous nous occupions résolument de notre politique monétaire.

Dans le passé, on s'est demandé qui était vraiment responsable de la politique monétaire. Certains de nos ministres des Finances ont donné à entendre que ce ne n'était pas le gouvernement, que la question devrait être laissée entièrement à la Banque du Canada et

[M. Patterson.]

à son gouverneur. Nous savons quels conflits cette confusion a suscités. Dans certains cas, la politique du gouvernement, approuvée par le Parlement, a semblé prendre une direction alors que la Banque du Canada semblait en prendre une autre. A mon avis, c'est là une situation absolument intenable car les politiques adoptées par le Parlement et celles que met en œuvre la Banque du Canada devraient s'harmoniser. Il y a donc lieu de se réjouir que le projet de loi déclare clairement que la politique monétaire doit être mise en œuvre par le ministre des Finances et la Banque du Canada, mais qu'en cas de conflit, le ministre donnera des directives qui devront être observées.

Le gouvernement a établi sa compétence mais il s'agit avant tout de savoir s'il est prêt à assumer sa responsabilité ou s'il continuera à suivre des politiques monétaires qui ne sont pas parvenues auparavant à répondre aux besoins de notre pays. Un défi est lancé au gouvernement car sa responsabilité en matière de politique monétaire étant bien établie, si les résultats ne sont pas satisfaisants, il devra en accepter la responsabilité, mais si les politiques aboutissent à la réalisation des objectifs souhaités, on attribuera un certain mérite au gouvernement qui les applique.

Je voudrais également aborder une autre question: les instances que notre parti, le Crédit social a formulées de temps à autre quant à la nécessité d'établir comme succursale ou bras droit de la Banque du Canada ce que nous avons appelé la Banque de développement municipal. Je constate qu'on a donné à cet organisme des noms variés, mais nous sommes reconnaissants qu'on l'ait parfois désigné du nom de banque de développement municipal. Inutile de prouver la nécessité d'un examen urgent des besoins des municipalités pour fournir des services qui, à leur tour, en fourniront aux personnes relevant d'elles. Je songe surtout aux institutions comme les hôpitaux, les écoles et d'autres entreprises municipales exigeant des immobilisations et qui ne sont pas d'entreprises lucratives. Elles n'existent que pour assurer des services à la population. Elles devraient donc, selon moi, être considérées en dehors des autres projets et entreprises qui visent essentiellement à s'assurer des bénéfices, même s'ils fournissent également des services.